



Federal Court of Appeal

Date: 20130507

Dossier: A-315-12

Référence: 2013 CAF 125

CORAM: LE JUGE NOËL

LE JUGE NADON LE JUGE PELLETIER

ENTRE:

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

demandeur

et

CLAUDETTE RAYMOND

défenderesse

Audience tenue à Montréal (Québec), le 7 mai 2013.

Jugement rendu à l'audience à Montréal (Québec), le 7 mai 2013.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR:

LE JUGE NOËL





Federal Court of Appeal

Date: 20130507

Dossier: A-315-12

Référence: 2013 CAF 125

CORAM: LE JUGE NOËL

LE JUGE NADON LE JUGE PELLETIER

ENTRE:

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

demandeur

et

CLAUDETTE RAYMOND

défenderesse

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR (Prononcés à l'audience à Montréal (Québec), le 7 mai 2013)

LE JUGE NOËL

- [1] Malgré l'excellente plaidoirie de Maître Deschênes, nous n'avons pas été en mesure de conclure à l'existence d'une erreur susceptible de justifier notre intervention.
- [2] En effet, compte tenu du libellé de la transaction et du fait qu'aucun des recours abandonnés par la prestataire n'aurait donné lieu à un paiement répartissable, si poursuivis avec succès, il était loisible au juge-arbitre et au Conseil arbitral avant lui de conclure que la somme reçue par la

prestataire n'était pas répartissable en vertu du Règlement sur l'assurance-emploi, DORS/96-332,	
même en l'absence de ventilation.	
[3]	La demande de contrôle judiciaire sera rejetée avec dépens.

« Marc Noël » j.c.a.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER: A-315-12

INTITULÉ: Le Procureur général du Canada c.

Claudette Raymond

LIEU DE L'AUDIENCE : Montréal (Québec)

DATE DE L'AUDIENCE : le 7 mai 2013

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR : LE JUGE NOËL

LE JUGE NADON LE JUGE PELLETIER

PRONONCÉS À L'AUDIENCE : LE JUGE NOËL

COMPARUTIONS:

Véronique Forest POUR LE DEMANDEUR

Paul Deschênes

Hans Marotte POUR LA DÉFENDERESSE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER:

William F. Pentney POUR LE DEMANDEUR

Sous-procureur général du Canada

Ottawa (Ontario)

Hans Marotte POUR LA DÉFENDERESSE

Montréal (Québec)